

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU dix septembre 2020 A 18h30**

Sous la présidence de Mme DEPIEDS Laurence – Maire

Etaient présents : Mme GEBELIN Christel, CHONG Mireille, GOSSMANN Lucie, PIANETTI Nicole, BOYER Claire, CHEVALIER Valérie
Mrs AILLAUD Yves, DECANIS Alain, DEPIEDS Michel, BOUGE Jean-Michel, KNORR Alain, ROHR Alain,

Absents excusés : M. PETRIGNY Jean-Christophe

Madame Le Maire demande si elle peut ajouter la délibération concernant la désignation d'un représentant élu au CNAS

Madame Le Maire laisse la parole à M. SAPONE, présent pour expliquer sa position par rapport au bar. M. SAPONE exprime donc son souhait de vendre le bar. Il a été contacté par M. PACINI qui souhaitait acquérir le bar. M. SAPONE propose de racheter la licence, de retaper le bar pour ensuite le vendre. Il y a aussi la proposition de rachat de la commune. M. SAPONE pourrait aussi transformer le bar en appartements et qu'ils soient à la vente.

Mme Le Maire donne lecture du courrier du Président de la DLVA, M. PETRIGNY, aux membres du conseil municipal.

- Attribution de subvention aux associations

Vu le rapport de la commission Association Culture Communication qui a eu lieu en visioconférence le 30 mars 2020, vu les demandes demandées par les associations, vu la situation d'annulation de manifestations qu'impose la crise sanitaire,

Madame le Maire propose que les montants suivants soient attribués aux associations :

- APE	200.00 €
- La Boule St Martinoise	300.00 €
- COSM	2 000.00 €
- Fondation du Patrimoine	75.00 €
- Grosse Boule	500.00 €
- Maisons Familiales rurales	50.00 €
- Radio verdon	75.00 €
- Vovinam	200.00 €

VOTE : POUR : 14 / CONTRE : 00 / ABS :00

- Attribution du nom des rues et voies

Mme le Maire explique que dans le cadre des futures demandes de raccordements de la fibre, toutes les voies, rues, ruelles, chemins et traverses de la commune doivent être dénommées par délibération. Seules les deux places du village ont fait l'objet d'une délibération au sortir de la dernière guerre mondiale. Mme le Maire propose que l'attribution de ces noms soit pensée dans l'intérêt culturel, historique et communal.

Un groupe de travail s'est constitué pour cela et s'est réunis à plusieurs reprises.

Mme le Maire propose donc de fixer les noms inscrits sur le cadastre napoléonien et de nommer celles sans nom en tenant compte de l'histoire des lieux et du patrimoine communal :

- Grand Rue
- Rue des Brégançon
- Rue des Maisons Neuves

- Rue des Templiers
- Rue de la Tour
- Rue sous la Tour
- Rue de l'Eglise
- Rue des Petites Aires
- Rue du Lavoir
- Rue du Logis
- Rue du Château
-
- Traverse des Galines (galinasso)
- Traverse des pigeons (pijoun)
- Traverse de l'agasse (agasso)
- Traverse du Rigau
- Traverse du brégon
- Traverse du pinson (quinsoun)
- Traverse du hibou
- Traverse du peintre Campagnola
- Traverse du Cuou Rosset
- Traverse de la Bugade
-
- Rue coupée
- Rue du Rossignol
- Rue du Four
- Rue du Coucou
- Rue du Mûrier
-
- Chemin de la Combe
- Chemin de la Combe Ouest
- Chemin de Pauron
- Chemin des Ecoles
- Chemin du Castellet
- Chemin du Castelleras
- Chemin Yvan Baud ancien chemin du Payanet
- Chemin des Martelières
- Chemin de la Palud
- Chemin du vallon de Cleaunes
- Chemin du Colostre
- Chemin de Saint-Pierre
- Chemin de la Pisciculture
- Chemin des Châteaux d'eau
- Chemin des Planettes
-
- Impasse des vignes
- Impasse des Férailles
-
- Place de la petite fontaine
-
- Montée du Cimetière
- Montée du presbytère
-
- Route d'Allemagne-en-Provence
- Route de Gréoux-les-Bains
- Route de Valensole

Concernant la traverse entre la rue des Templiers et Rue sous la Tour (où il y avait la Maison de M. Enrico CAMPAGNOLA, il était prévu qu'elle soit dénommée la traverse du peintre. M. DEPIEDS propose qu'il soit rajouté le nom de CAMPAGNOLA. Après divers échanges, il sera donc proposé de voter à bulletin secret.

Les propositions : Traverse du peintre : 3 voix

Traverse du peintre Campagnola : 11 voix

Il sera retenu la Traverse du peintre Campagnola.

VOTE : POUR : 14 / CONTRE : 00 / ABS :00

- **Désignation des délégués à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (DLVA) et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les

transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Suite au renouvellement des assemblées, il est demandé aux conseils municipaux des communes membres de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant pour siéger à cette commission.

Sont désignés :

- **Titulaire** : Monsieur KNORR Alain
- **Suppléante** : Madame BOYER Claire

VOTE : POUR : 14 / CONTRE : 00 / ABS :00

- **Désignation du délégué élu au CNAS**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est une action sociale en faveur du personnel.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, suite au renouvellement général des conseillers municipaux d'élire un délégué.

Le Conseil Municipal procède à la désignation :

Mme GEBELIN Christel, adjointe au maire, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

VOTE : POUR : 14 / CONTRE : 00 / ABS :00

- **Adoption du nouveau plan de circulation de la Grand Rue**

Mme le Maire laisse la parole à M. Yves AILLAUD.

M. AILLAUD propose donc que le sens de circulation de la Grand Rue soit dans le sens Allemagne-en-Provence – Gréoux-les-Bains.

Cette proposition de sens facilitera la circulation dans le village.

Le conseil municipal valide cette proposition, il s'agit d'un test si la situation de circulation dans la grand rue ne s'améliore pas, le conseil municipal réfléchira à nouveau à d'autres solutions.

La population sera informée par voix d'affichage, alerte SMS, site internet.....

- **Etude DLVA sur le potentiel PV – biens communaux**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'étude portée par la DLVA concernant l'identification du potentiel de développement du photovoltaïque sur les biens communaux anthropisés, la société Terre d'Urba avait rencontré des élus de l'ancien conseil municipal et souhaite présenter les 1ers résultats des sites pressentis.

Les sites seraient donc : les toitures de l'ancienne école, de la crèche, de la mairie, des ombrières sur le parking de la mairie, la nouvelle école, la caserne, des ombrières sur le parking de l'école, sur le terrain de la combe et à l'ancienne déchetterie.

Mme le Maire précise que la 1^{ère} étude avait été faite sur des terrains forestiers.

Or dans la proposition faite il s'agit de biens qui se trouvent dans le village. Cette proposition n'est pas en adéquation avec notre PLU. Terre d'Urba précise, à cette remarque, que le PLU sera modifié en ce sens afin que la pose de panneaux photovoltaïques puisse avoir lieu.

Les membres du conseil municipal proposent de valider pour la parcelle Y196 qui correspond à l'ancienne déchetterie, cette parcelle est extérieure au village.

Une réponse sera faite en ce sens à Terre d'Urba.

Questions diverses

- Après avoir rencontré le commandant DEVAUX, chef de notre secteur, Mme le Maire propose de réactiver le Plan Communal de Sauvegarde, avec les 3 risques (incendie, inondation, tremblement de terre)

Une rencontre est programmée le dimanche 11 octobre 2020 à 11h avec le chef de corps des sapeurs pompiers à la caserne de Saint Martin.

Nous avons la chance d'avoir Jean-Paul JOUVE, très engagé au sein des sapeurs pompiers.

- Mme le Maire a été élue en tant que déléguée au sein du SDE04 pour élire le nouveau président
- Mme le Maire précise que suite à la crise, des projets n'ont pas pu être engagés. Elle expose sa volonté et nécessité de travailler sur le fonctionnement interne, entre autres sur les diverses problématiques rencontrées par les agents communaux.

Les différents projets :

- Révision du PLU : réunion programmée avec M. AGOSTINI service DLVA le mardi 29 septembre 2020 à 17h00
- Restauration du support de la cloche de l'église – souscription à la Fondation du Patrimoine
- Déplacement de la bibliothèque dans la maison Lenquette – l'aménagement sera fait sous forme d'un chantier participatif.
- La députée Delphine BAGARRY rencontrera les élus le Samedi 10 octobre 2020 à 10h
Qui sera suivi des samedis de la députée
- Le mardi 22 septembre 2020 vote du Président du SDED04
- Mme Le Maire remercie Alain KNORR d'avoir étudié les rapports du bureau VERITAS sur nos bâtiments communaux.
- Mme la Maire laisse la parole à Lucie GOSSMANN qui fait une brève présentation du PNRV.
- Mme le Maire laisse la parole à M. Jean-Michel BOUGE qui tient à remercier les services techniques pour leur réactivité lors du concert du 12 août dernier.
*la séance de cinéma qui devait avoir lieu a été annulée à cause des conditions météo
*Journées du Patrimoine débuteront le vendredi 18 septembre à l'école, et le samedi et dimanche il y aura des visites du musée et de l'église.
Le samedi soir à 18h30 il y aura dans la salle des fêtes la projection du film (durée entre 30 à 45min) des 50 ans du Lac, suivi d'un échange.
La commune est inscrite aux journées de l'architecture (même style que les journées du patrimoine)
M. BOUGE informe qu'il travaille sur Tripadvisor afin que la commune puisse remonter
Une rencontre avec les commerçants est prévue – la date est à fixer.
- Mme le Maire donne la parole à Mme GEBELIN concernant la petite enfance.
Le protocole sanitaire est toujours existant, il a été allégé. Les enfants sont plutôt contents de retourner à l'école. En classe le gel hydroalcoolique est utilisé. Il a été demandé aux parents d'en fournir aux enfants.
Des ajustements vont être faits au niveau de la garderie, les parents ne peuvent plus rentrer dans la cour de l'école. Il va donc y avoir un changement sur les modalités d'inscriptions et le règlement va être revu.
Des travaux ont été effectués, comme la pose d'une fontaine dans la cour des primaires et la restauration de point d'eau en intérieur, afin de faciliter les rotations des enfants sur les lavages des mains, nécessaire dans cette phase d'épidémie. Une jardinière a été installée dans la cour des maternelles.
M. AILLAUD précise que divers travaux ont été effectués à savoir le changement du détendeur afin qu'il y ait plus de pression, les chauffe eau ne servant à rien ont été coupés. Par contre, il y aurait besoin d'un bon coup de nettoyage dans certaines pièces qui se trouvent dans les combles.
Il faudrait faire une révision totale du bâtiment.
- Concernant tout le travail de numération, c'est M. DECANIS qui a effectué la numérotation.
- M. RASILLA Y CAMPO soulève le problème qui a été rencontré cet été, lors de la divagation de chiens de chasse.
- M. DEPIEDS souhaite que le sujet de la licence soit à nouveau abordé. Il n'y a plus de public dans la salle.
- Le conseil municipal après divers échanges se positionne pour acheter la licence du bar. Il faut donc se renseigner sur les modalités pour l'achat lors d'une vente aux enchères publiques.
Il serait peut-être préférable d'appeler la préfecture.
- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un droit de préemption concernant un bien qui se situe sur la place. Lors d'une précédente municipalité ce bien avait fait l'objet d'une préemption qui n'avait pas abouti. Le cout de ce bien est de 105 000.00€.

Le conseil municipal après en avoir discuté ne souhaite pas préempter ce bien sachant que l'on dispose de la maison Lenquette et que pour le moment rien n'a encore été engagé.

- Une réunion travaux est prévue le mercredi 16 à 18h00

Fin séance : 21h20

